



**RAPPORT
D'ACTIVITÉ**

2019

Expertise,
Équité
et Solidarité

ASSEMBLÉE
générale

20 novembre 2020

Avant propos

2019, une année politique française très mobilisatrice

- Une année politique qui s'est jouée dans la rue !
- De nouvelles réformes sociales qui une fois de plus banalisent les spécificités mutualistes
- Une Fonction publique centrée sur la Loi de Transformation à laquelle se rattache l'épineux dossier PSC

La MFP en 2019 : un rôle d'expert au service de l'équité et de la solidarité pour construire la PSC de demain

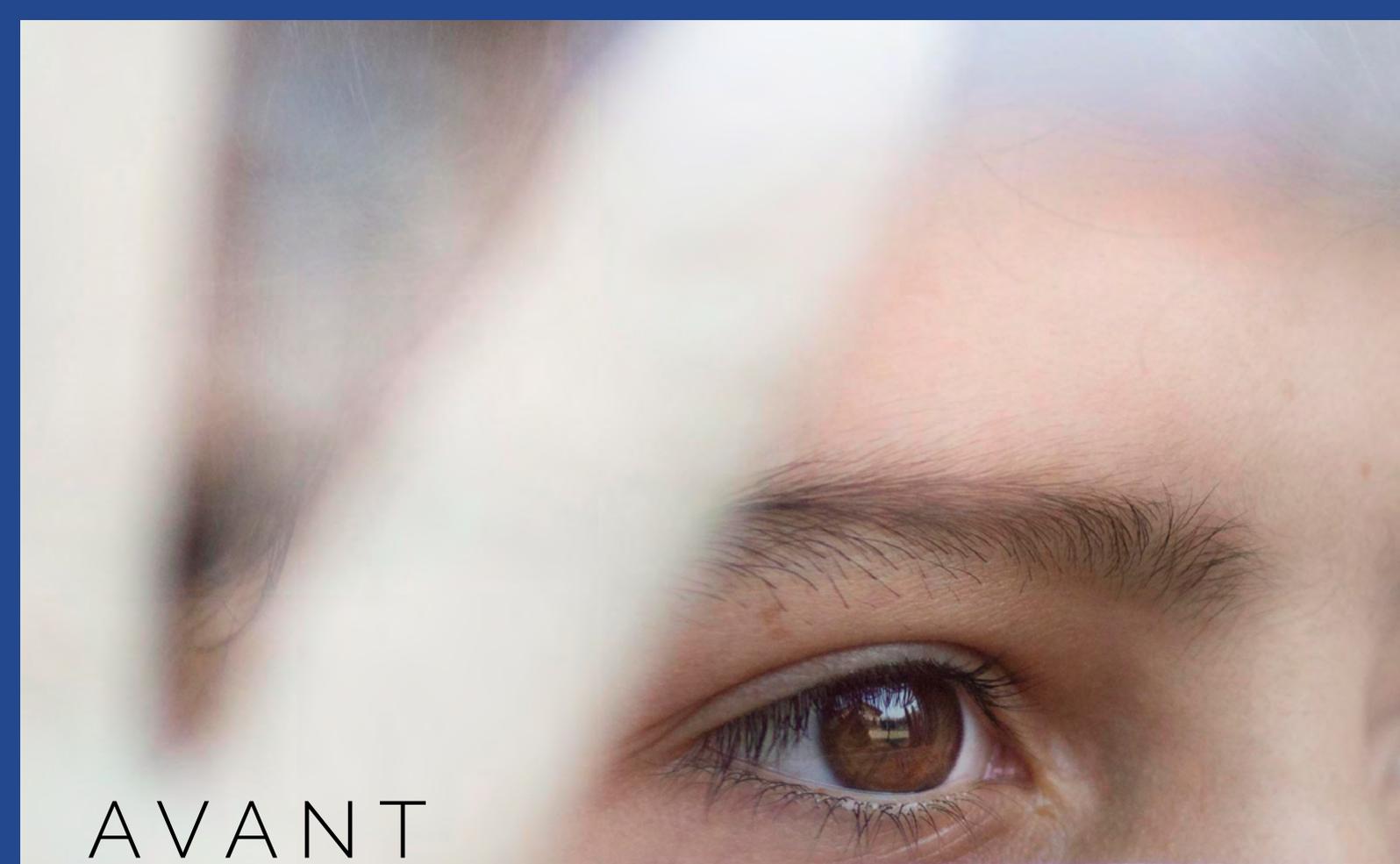
- Une stratégie d'influence forte et marquante
- Un réseau militant rénové et revivifié
- Une gestion mutualiste du régime obligatoire confortée
- Un service d'utilité sociale et d'accompagnement des adhérents dynamique et innovant
- Une activité de conventionnement des établissements et des professionnels de santé recentrée et professionnalisée

Les chiffres 2019

Annexe

Perspectives de l'emploi public : tendances 2020 - 2022





AVANT PROPOS

A l'heure où s'écrit ce rapport, la France fait face, comme le reste du monde, à une crise sanitaire sans précédent. L'ensemble de sa population est entré dans une période de strict confinement le 17 mars 2020 pour ralentir au maximum la transmission du coronavirus entre les individus.

Une pandémie qui a fait quelques dizaines de milliers de morts en France, qui a « bousculé » les hôpitaux et totalement saturé les services de réanimation.

Notre soutien, nos pensées se tournent naturellement vers ceux qui ont perdu un proche, vers ceux que le virus a emportés, à l'hôpital mais aussi derrière les murs des établissements de retraite ou des domiciles privés. Des personnes, âgées ou non, en bonne santé ou non, parties seules, sans être entourées des leurs, mesures de sécurité sanitaire obligent.

Notre soutien, nos pensées vont également vers ces hommes et ces femmes qui, sur le terrain, se battent pour stopper cette épidémie et faire marcher le pays. En première ligne, bien sûr, les agents du service public, les soignants, les pompiers, les forces de l'ordre, les militaires, mais aussi les salariés du privé, les caissiers, les postiers, les éboueurs ou encore les agriculteurs ...

Premier réseau sanitaire et social à but non lucratif, la communauté mutualiste, les militants, les salariés et les

professionnels de santé, se sont pleinement engagés pour faire face à la crise sanitaire et protéger les publics les plus vulnérables et leur famille. Côté Fonction publique, les mutuelles accompagnent leurs adhérents pour vivre au mieux cette période difficile qui impacte non seulement la santé des agents mais également leur vie quotidienne. Si l'ensemble des mutuelles ont communiqué sur l'épidémie de Covid-19 et se sont réorganisées pour poursuivre au mieux leur mission auprès de leurs adhérents, certaines d'entre elles ont inventé de nouveaux supports de communication, accessibles sur leur site Internet pour vivre au mieux cette période de crise sanitaire : informations médicales sur la maladie, service d'assistance pédagogique pour les enfants scolarisés, relais de la plateforme d'écoute « Croix-Rouge chez vous » au service des personnes en situation de fragilité et d'isolement, prise de contacts régulière auprès d'adhérents de plus de 70 ans pour repérer les situations de détresse psychologique, engagement en faveur de la solidarité en soutenant la fabrication de matériels barrières (masques, visières, ...), fonds spécial d'entraide et de solidarité ou encore prise en charge des coûts de la complémentaire... Autant d'actions concrètes pour aider les agents et les soutenir dans leur quotidien de travail ...



■ Un contexte exceptionnel a obligé la MFP à reporter son Assemblée générale du 11 juin à l'automne 2020. L'écriture de ce document étant clôturée fin mai, ce que l'on a posé aujourd'hui sera peut-être totalement dépassé à l'heure où les délégués MFP seront appelés à approuver ce rapport annuel d'activité ...

Pour « combler » ce décalage, un 4 pages d'actualisation accompagnera la résolution d'adoption. A suivre donc ...

Et demain ? Rien ne sera plus comme avant ? Vraiment ?

L'inévitable « pause consumériste » engendrée par le confinement, l'arrêt des déplacements et des achats « futiles » nous amènent à découvrir une autre façon de vivre, à mettre en valeur les vertus des circuits courts, à développer des solidarités entre les citoyens. Mais les habitudes prises aujourd'hui par obligation demeureront-elles demain par conviction ? Parviendrons-nous collectivement à changer profondément notre quotidien ?

Et les soignants qui se donnent sans compter dans un hôpital « mal en point » ... s'ils méritent nos applaudissements tous les soirs, la reconnaissance de leurs actions ne doit certainement pas s'arrêter là !

La MFP s'est exprimée sur Twitter via son Président, rappelant que « le jour d'après ne peut pas être le jour d'avant », rappelant que ces héros applaudis aujourd'hui ne sont pas nés ces derniers jours. Qu'hier et avant-hier, ces héros étaient déjà au service de tous, ces héros réclamaient déjà une reconnaissance de leurs actions et faisaient part de leur souffrance dans l'exercice de leurs missions quotidiennes.

Rappelant que la solidarité est le meilleur remède à la crise, la MFP attend la concrétisation des promesses d'amélioration des conditions sociales de travail, promesses portées par le Gouvernement envers ses personnels en pleine pandémie.

La MFP, sans nul doute, saura lui rappeler ses engagements si malheureusement cela s'avérait nécessaire !

Avril / Mai 2020

UNE ANNÉE POLITIQUE QUI S'EST JOUÉE DANS LA RUE

Le chef de l'État débute l'année 2019 en pleine tempête des Gilets jaunes. Il la termine avec une France bloquée par les grèves contre sa réforme des retraites, à laquelle une majorité de Français s'oppose ...

RETOUR SUR LES DOSSIERS MOBILISATEURS ET INÉDITS, RÉVÉLATEURS DES FRAGILITÉS SOCIALES ET DE LA PRÉCARITÉ CROISSANTE DES FRANÇAIS, QUI ONT AGITÉ LE PAYS ET MIS L'EXÉCUTIF EN DIFFICULTÉ...

LA SUITE DE LA CRISE DES GILETS JAUNES : DES MANIFESTATIONS PARTICULIÈREMENT VIOLENTES !

Lancé le 15 janvier 2019, en pleine crise des Gilets jaunes, le grand débat national est censé permettre aux Français d'exprimer leurs doléances en matière de politiques publiques ... A noter l'absence "étonnante" de prise de position sur les questions de santé et de protection sociale ! Face à ce constat, l'ensemble du mouvement mutualiste s'organise en région pour faire entendre les attentes des Français en matière de santé : plus d'une centaine de débats se tiendront réunissant quelques 5 000 citoyens de tous horizons¹.

Après trois mois de réunions, d'échanges et de débats, le Président de la République, Emmanuel Macron, annonce le 25 avril qu'il entend maintenir son cap et de ne pas changer les « orientations prises durant les deux premières années de son quinquennat ». Les deux principales annonces concernent les classes moyennes et les retraités, avec une baisse de 5 milliards d'euros de l'impôt sur le revenu promise pour 2020 et la réindexation des pensions de retraite sur l'inflation.

Onze personnes au total ont trouvé la mort en marge des manifestations qui ont fait quelque 2.500 blessés parmi les manifestants et 1.800 chez les forces de l'ordre.

LA COMMUNAUTÉ UNIVERSITAIRE SE MOBILISE CONTRE LA PRÉCARITÉ ...

Le 8 novembre, Anas K., un étudiant de 22 ans en grande difficulté financière, s'immole par le feu à Lyon, se brûlant à 90%, afin d'interpeller les pouvoirs publics. C'est le point de départ de nombreuses manifestations estudiantines à Lyon, Lille ou Paris, dénonçant la précarité étudiante et le manque de moyens dans l'enseignement supérieur, pour demander un « plan d'urgence » et une « politique structurelle de résorption de la précarité étudiante ».

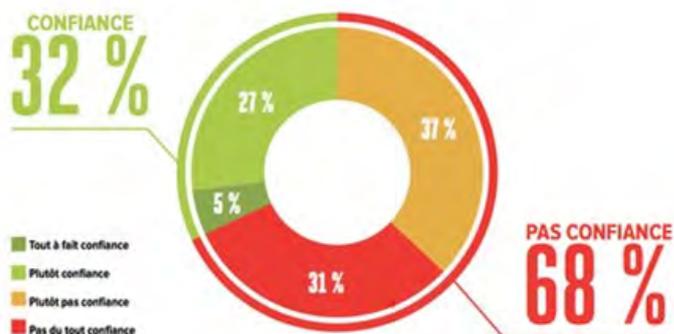
A L'HÔPITAL, LE GRAND MALAISE MONTE D'UN CRAN !

Après huit mois de crise dans les hôpitaux, entamée en mars dans les services d'urgences parisiens, des milliers de médecins, aides-soignants ou infirmiers manifestent le 14 novembre pour dénoncer le manque de moyens dans la santé en France. Le Gouvernement dévoile alors « un plan d'urgence » comprenant des primes, une rallonge budgétaire de 1,5 milliard d'euros et une reprise de la dette des hôpitaux sur trois ans, sans convaincre pour autant les représentants syndicaux. Les internes en médecine rejoignent la grève et manifestent le 17 décembre.

Une année 2019 de mobilisations sociales majeures qui révèlent la souffrance sociale, liée à l'accroissement des fragilités, qui traverse désormais de larges pans de la société française et mine la confiance à la fois dans l'avenir et dans l'efficacité du système politique.

Pour preuves, les chiffres significatifs des principaux baromètres qui mesurent la confiance des français dans leurs institutions : l'enquête BVA-La Tribune de juin 2019 montre que la dernière décennie est marquée par une forte défiance des Français à l'égard des politiques. Les résultats du baromètre indiquent que 88 % des Français ne font pas confiance aux partis et que 76 % sont méfiants à l'égard des députés et sénateurs. Si les citoyens sont relativement attachés à la démocratie, l'abstention, qui augmente, et le rejet de la classe politique sont profondément ancrés dans la population. Cela s'est traduit par la montée des populismes aussi bien en France que dans d'autres pays européens. Dans la foulée du Grand débat initié par l'exécutif, **68% déclarent ne pas faire confiance au Gouvernement pour poursuivre les échanges de manière régulière**, et 31 % ne font même pas du tout confiance au Gouvernement d'Édouard Philippe.

FAITES-VOUS TOUT À FAIT CONFIANCE, PLUTÔT CONFIANCE, PLUTÔT PAS CONFIANCE OU PAS DU TOUT CONFIANCE AU GOUVERNEMENT POUR POURSUIVRE UN DIALOGUE RÉGULIER AVEC LES CITOYENS DANS LA FOULÉE DU GRAND DÉBAT NATIONAL?
Base : 1003 Français âgés de 18 ans et plus interrogés par internet du 19 au 20 juin 2019.



Source : www.latribune.fr/economie/france/en-quoi-les-francais-ont-ils-encore-confiance-822745.html

Au final, cette crise de confiance politique des Français se solde par une « crise des partis », plusieurs députés macronistes quittent le LREM au profit de nouveaux groupes politiques faisant ainsi perdre la majorité absolue au groupe présidentiel...

La crise sanitaire du Covid-19 vient très brutalement percuter ces manifestations de tous bords propulsant les soignants et les agents publics sous le feu des projecteurs ... Le mouvement mutualiste fonctionnaire y contribue en rendant hommage à tous les acteurs du service public qui montrent tant d'engagement et de professionnalisme auprès des Français. Fin avril, le groupe MGEN réalise une campagne de communication nationale intitulée « Bravo & Merci? » où il réaffirme sa fierté d'accompagner au quotidien les professionnels de la santé et de l'éducation, mobilisés pendant cette crise sanitaire. Du côté de la Fonction publique territoriale, les collectivités territoriales et les personnels des services publics locaux se sont mobilisés en première ligne pour assurer des missions essentielles auprès de tous les concitoyens. La MNT, solidaire des agents territoriaux, est allée à leurs rencontres³.

¹ Confère Communiqué de presse FNMF du 20 mars 2019. Pour en savoir plus, synthèse des débats disponible sur le site FNMF : [GDN_Synthese-des-debats-FNMF_20190320.pdf](https://www.fnmf.fr/GDN_Synthese-des-debats-FNMF_20190320.pdf)

² En savoir plus : <https://presse.mgen.fr/mgen-lance-une-campagne-nationale-de-communication-en-hommage-aux-soignants-et-aux-enseignants/>

³ En savoir plus : Découvrez ces témoignages dans notre magazine MNT & VOUS : www.mnt.fr/actualites/decouvrez-toute-lactualite-dans-le-magazine-mnt-vous-de-juin



DU CÔTÉ DE LA PROTECTION SOCIALE

L'ANNÉE 2019, UN CRU PLUTÔT RICHE MARQUÉ PAR DE NOMBREUX PROJETS DE RÉFORME QUI BANALISENT UNE FOIS DE PLUS L'ACTIVITÉ MUTUALISTE ...

Encore une année marquée par la mise en œuvre de nouvelles contraintes, dont certaines résultent directement du « coup de pression » d'Emmanuel Macron sur les OCAM fin 2018, en pleine crise des Gilets jaunes. Les pouvoirs publics n'ont cessé d'aligner les mutuelles sur les assureurs privés alors même que leurs missions sont différentes. Réduire la santé à un bien de consommation courante est d'évidence tout sauf une bonne idée !

RÉFORME DU « 100% SANTÉ »

Le déploiement de la réforme du « 100% Santé », dont l'entrée en vigueur progressive est prévue à compter du 1er janvier 2020, se poursuit. Tous les contrats responsables et solidaires souscrits ou renouvelés au 1er janvier 2020 doivent couvrir le « panier 100% Santé » pour l'optique et une partie des soins prothétiques dentaires (couronnes et bridges).

Parallèlement, pour accompagner la réforme, les complémentaires s'engagent à harmoniser les libellés de leurs garanties, conformément au protocole sur la lisibilité signé des trois familles (FNMF, CTIP, FFSA) et de l'UNOCAM. Elles devront également présenter des exemples communs de remboursement en euros.

Cette réforme devra être pleinement terminée au 1er janvier 2021. A cette date, le cahier des charges devra s'appliquer sur l'ensemble des soins optiques, dentaires et auditifs.

RÉFORME CMU-C / ACS : NAISSANCE DE LA CMU-C CONTRIBUTIVE SOUS FORTES TENSIONS

Les premiers textes de mise en œuvre (décrets et arrêté) ont été publiés le 23 juin 2019. Le projet initial, connu également sous le nom de « mutuelle à un euro par jour », a été accueilli positivement par tous, l'objectif étant de favoriser l'accès aux soins et d'augmenter le taux de recours au dispositif. Pour rappel, après 14 ans de mise en place de l'ACS, plus d'une personne sur deux (55%) pourtant éligible au dispositif, n'y avait toujours pas accès.

Néanmoins, les textes d'application du nouveau dispositif, soumis à consultation, ont fait l'objet de discussions et de tensions avec les organismes complémentaires (OCAM), qui en sont les principaux gestionnaires. Les craintes portent sur les modalités de mise en œuvre de la réforme et notamment sur le problème de sous-financement de la future CMU-C⁴ contributive.

En effet, alors que le coût de gestion annuel par contrat est estimé entre 37€ et 40€, la CNAM ne verserait aux OCAM que 32€ en 2020, 30€ en 2021 et 28€ en 2022. Proposition d'autant plus inacceptable que les prestations acquittées par les complémentaires sont portées à hauteur du remboursement intégral (ce qui n'était pas le cas jusqu'alors pour la CMU-C). Rappelant que les mutualistes « participent déjà largement » à la solidarité nationale, en finançant la totalité des dispositifs CMU-C et ACS par la TSA⁵ prélevée sur les contrats de complémentaire santé, Thierry Beaudet a demandé aux OCAM qui s'engageront dans le dispositif d'identifier les dépenses engagées non couvertes en rappelant que « la nouvelle contribution doit être chiffrée en toute transparence ».

En revanche, les discussions avec la CNAM pour permettre aux mutuelles d'instruire les dossiers de la CMU-C contributive sont en bonne voie. La signature d'une convention entre la CNAM et la FNMF est attendue courant 2020. De même, l'avenir du Fonds CMU-C contributive devrait être clarifié courant 2020 alors que le projet du Gouvernement « Action publique 2022 » prévoit sa suppression dès 2021.

RÉSILIATION INFRA-ANNUELLE DES GARANTIES COMPLÉMENTAIRE SANTÉ : UN DISPOSITIF TRÈS CONTESTÉ PAR LES OCAM

2019 est également marquée par la finalisation du dispositif de résiliation infra-annuelle des contrats de santé individuels et collectifs à tout moment et sans frais (après un an de couverture effective). Cette mesure est défendue par l'association UFC-Que choisir qui la considère comme un levier contre l'augmentation des cotisations et des frais de gestion. L'idée étant de créer un « choc de concurrence » qui entraînerait une baisse des frais de gestion, bénéfique aux adhérents.

Le dispositif est en revanche très contesté par l'ensemble du mouvement mutualiste car il porte atteinte d'une part, à la régulation du système de santé en favorisant

⁴ CMU-C : couverture maladie universelle complémentaire ACS : Aide au paiement d'une Complémentaire Santé

⁵ TSA : Taxe de solidarité additionnelle

des « comportements opportunistes » face à des besoins programmables (nomadisme) et d'autre part, au principe de solidarité mutualiste (le nomadisme ne viendra que des populations jeunes en bonne santé au détriment des populations plus fragiles).

La MFP a dénoncé cette mesure par voie de presse considérant que les mutuelles de fonctionnaires dont les offres sont principalement individuelles pourraient subir plus que d'autres les effets du nomadisme. La large

population de retraités qu'elles couvrent en serait donc inévitablement impactée. De plus, dans les versants Etat et territorial de la Fonction publique, où il existe des dispositifs de participation très spécifiques des employeurs publics, cette mesure vient en totale contradiction avec les exigences solidaires portées par la loi.

Pour autant, malgré ces « avertissements » et le vote contre de nombreux parlementaires, la mesure est adoptée avec la date d'effet du 1er décembre 2020 au plus tard.

L'ANNÉE 2019 VERRA ÉGALEMENT LE LANCERMENT DE CHANTIERS MAJEURS, CHANTIERS BRUTALEMENT INTERROMPUS PAR LE CHOC DE LA CRISE SANITAIRE ...

L'EXPLOSIF DOSSIER DES RETRAITES QUI « EMBOLISE » TOTALEMENT LA FIN DE L'ANNÉE 2019 ET LE DÉBUT DE 2020 : REPORTÉ ...

Cette réforme est une promesse de campagne du président de la République qui, dans sa profession de foi, évoquait la création « d'un système universel des retraites où un euro cotisé donne les mêmes droits, quel que soit le moment où il a été versé, quel que soit le statut de celui qui a cotisé ».

Concrètement, il s'agit d'unifier les 42 régimes existants en un seul système de retraite par points. Il sera financé par tous les travailleurs jusqu'à 10.000 € bruts de revenus mensuels, qu'ils soient salariés du privé ou du public. Il sera « par répartition ». L'âge de départ à la retraite est maintenu à 62 ans mais un âge pivot d'équilibre est instauré à 64 ans.

Bâti sur la base du rapport Delevoye, fruit de plusieurs mois de concertation, les premiers arbitrages Gouvernementaux sont présentés début décembre. S'ensuit une série de rendez-vous avec les Organisations syndicales dont certaines ne manquent pas de dénoncer le projet qu'elles jugent totalement inadapté et

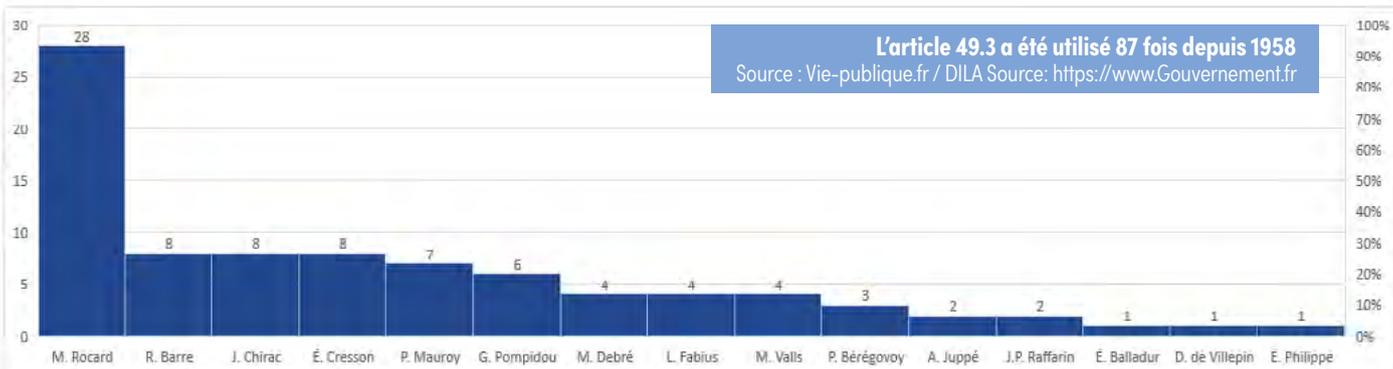
particulièrement invalidant pour les agents de la Fonction publique.

Le mouvement de grève interprofessionnelle du 5 décembre 2019 est le premier d'une longue série. L'arrêt des transports sur les mois de décembre et de janvier 2020 marque profondément les esprits et surtout embolise tous les autres projets.

Malgré la poursuite des concertations entre le Gouvernement et les Organisations syndicales sur les points les plus épineux tels que la pénibilité, les fins de carrière, l'âge pivot, le minimum de pension, la retraite progressive dans la Fonction publique, les régimes spéciaux, aucun accord ne voit le jour, la CGT, FO et Solidaires réclamant le retrait pur et simple du projet.

Pour autant, le Gouvernement maintient son calendrier d'examen de la réforme qui est adoptée à l'Assemblée nationale au début du mois de mars. Le nombre d'amendements à examiner étant particulièrement important, le recours au 49.3⁶ a fortement accéléré la procédure. L'étude de la réforme par le Sénat était attendue pour le mois d'avril, un calendrier fortement compromis par la crise sanitaire, entraînant de facto un report immédiat de cette réforme.

⁶ Recours à l'article 49.3 de la Constitution : dans quels cas ? - Dans le cadre de l'examen d'un projet de loi en séance publique à l'Assemblée nationale, l'article 49 alinéa 3 (49.3) de la Constitution peut permettre l'adoption sans vote d'une loi. Cette procédure donne la possibilité au Premier ministre, après délibération du Conseil des ministres, d'engager la responsabilité du Gouvernement sur le vote d'un projet de loi de finances ou de financement de la sécurité sociale, ou d'un autre projet ou une proposition de loi en débat à l'Assemblée nationale. Si le Premier ministre décide d'y recourir, sa décision entraîne la suspension immédiate de la discussion du projet de loi. Le projet est considéré comme adopté, sans être soumis au vote, sauf si **une motion de censure** est déposée dans les vingt-quatre heures qui suivent et si elle est votée selon des conditions très précises : seuls sont recensés les votes favorables à la motion de censure qui ne peut être adoptée qu'à la majorité des membres composant l'Assemblée. Depuis la réforme constitutionnelle du 23 juillet 2008, hors projets de loi de finances ou de financement de la sécurité sociale, l'article 49.3 ne peut être utilisé que sur un seul texte au cours d'une même session parlementaire. Avant cette révision de la Constitution, le Gouvernement pouvait y avoir recours aussi souvent qu'il le voulait et sur n'importe quel texte.





A person wearing blue scrubs is using a silver metal walker. The person's hands are on the handles, and their feet are visible in white sneakers. The background is a bright, slightly blurred indoor setting.

PROJET DE LOI DÉDIÉ AU GRAND ÂGE ET À L'AUTONOMIE : LÀ ENCORE UN PROJET REPORTÉ FIN 2020

Le projet de loi sur le grand âge et l'autonomie était initialement attendu pour la fin de l'année 2019. Ce projet issu des résultats de la concertation nationale, pilotée par Dominique Libault, n'a pas vu le jour eu égard au délicat dossier des retraites qui a totalement embolisé le Gouvernement début 2020 puis aux mesures d'urgence liées au Covid-19.

Toutefois, dans une interview réalisée par Le Monde en avril 2020, Dominique Libault indique que « **La crise sanitaire montre qu'on ne peut plus attendre. Une loi « grand âge » s'impose** du fait de la nécessité de revaloriser les rémunérations et les carrières des soignants, de la nécessité de lutter contre l'isolement social, d'inventer de nouvelles formes d'hébergement et d'établissements, de décloisonner les Ehpad, les structures d'aide à domicile et les hôpitaux ».

Il estime que la crise liée à l'épidémie de Covid-19 confirme « la pertinence de la reconnaissance d'un risque social à part entière – celui de la dépendance – au cœur de la solidarité nationale » et souligne en particulier le besoin de revaloriser les métiers du grand âge comme évoqué dans son rapport remis en mars 2019.

■ Des personnalités se mobilisent

Elus de différents bords politiques, intellectuels, professionnels du soin, syndicalistes, acteurs économiques et sociaux : plus de 150 personnalités appellent, dans une tribune au « Monde », à repenser le lien entre les générations et mobiliser tous les leviers de la société pour relever le défi démographique du grand âge.

■ Premières mesures du Gouvernement attendues dans de PLFSS 2021

Des propositions visant à définir le périmètre et le mode de financement d'une future « cinquième branche » de la Sécurité sociale, seront présentées par le Gouvernement avec effet à partir de 2024, pour couvrir le risque de perte d'autonomie liée au grand âge. Ce « *cinquième risque* » se veut être une « *réforme majeure à la portée sociale considérable* », qui depuis dix ans a été « *annoncée un nombre incalculable de fois* », mais sans cesse repoussée, a souligné le Ministre de la Santé, Olivier Véran.

La Mutualité Française s'est félicitée de cette nouvelle d'une **#5èmeBranche** et a salué la volonté du Gouvernement d'engager des travaux pour relever le défi du vieillissement mais souhaite que cette démarche soit ambitieuse. Pour le mouvement mutualiste, la responsabilité de la prise en charge du risque de perte d'autonomie est une responsabilité collective où la solidarité nationale doit jouer tout son rôle. Les recettes annoncées à ce jour ne sont toutefois pas suffisantes pour répondre au besoin de financement identifié par le rapport de Dominique Libault.

La Mutualité Française, force de propositions sur ce sujet, prendra toute sa part aux discussions à venir. La contribution de la MFP, en faveur d'une garantie dépendance incluse à la complémentaire santé, s'inscrit dans ce sens.

A ce niveau, c'est un choix politique majeur que devra opérer l'Élysée et la majorité pour satisfaire une proposition qui figurait dans leur programme Macron à l'élection présidentielle.

DU CÔTÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE

L'ANNÉE 2019 SERA MARQUÉE PAR LA PUBLICATION DE LA LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE À LAQUELLE SE RATTACHE NOTAMMENT L'ÉPINEUX DOSSIER DE LA PSC ...

LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU 6 AOÛT 2019

L'objectif affiché est la mise en œuvre d'un processus de modernisation de l'administration publique.

Plus d'un tiers des articles de la loi sont applicables à compter du 1er janvier 2020. Le reste est soumis à une cinquantaine de décrets d'application qui devraient être progressivement publiés d'ici le mois de mars 2021.

Pour les syndicats, il s'agit d'un texte symbolique de la "casse du statut" : Instauration d'un « contrat de projet », ouverture de la Fonction publique aux contractuels, rupture conventionnelle, rémunération au mérite, recours aux ordonnances... autant de sujets suscitant de très vives réactions. Malgré les appels à mobilisation dans le secteur public afin d'obtenir le retrait du projet de loi ou de nouvelles négociations, le Gouvernement maintient son calendrier d'examen des textes avec une procédure accélérée au Parlement (une seule lecture du projet avant réunion d'une Commission mixte paritaire).

A retenir :

■ 4 articles prévoient la prise d'ordonnances par le Gouvernement pour réformer la haute Fonction publique (article 59, sous 18 mois) et la négociation collective (article 14, sous 15 mois), codifier la Fonction publique (article 55, sous 2 ans) et **redéfinir la protection sociale complémentaire des agents publics et la santé au travail** (article 40, sous 15 mois).

■ La mise en œuvre d'un rapport social unique annuel par les employeurs des trois versants de la Fonction publique visant à améliorer le pilotage des ressources humaines (gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, des parcours professionnels, de la rémunération, de la parité et de l'examen des mesures liées à la santé et à la sécurité au travail ainsi que celles liées aux aides à la protection sociale complémentaire).

Les éléments relatifs à la protection sociale complémentaire feront donc partie du rapport social unique. C'est une avancée importante, obtenue sur proposition de la MNT lors de l'examen parlementaire du projet de loi, qui participera à améliorer la culture de la PSC dans la Fonction publique.

Là encore, le plan d'urgence lié à la crise sanitaire a totalement bouleversé le calendrier de mise en œuvre de ces mesures. **Un report de 4 mois a été acté pour la publication des ordonnances liées à la loi de Transformation Fonction publique.**

OÙ EN SOMMES-NOUS CÔTÉ PSC ?

Parallèlement à la loi de Transformation de la Fonction publique, les trois inspections générales, mandatées par le Gouvernement pour réaliser un bilan des dispositifs de participation PSC dans les trois versants de la Fonction publique, démarrent enfin leurs auditions des acteurs concernés.



Les premiers constats de la mission sont présentés aux Organisations syndicales par la DGAFP en juillet : des constats sans surprise et partagés par la MFP.

Spécificités fortes entre versants de la Fonction publique, hétérogénéité de l'aide financière accordée par les employeurs, fragilisation du Référencement avec l'ouverture accrue à la concurrence, faible connaissance du dispositif par les DRH ministérielles, faible dialogue social sur les décisions des employeurs publics relatives à la PSC, réalité du fonctionnement des dispositifs hospitaliers en inadéquation avec les besoins des agents... autant de premiers constats qui confortent la MFP dans son propre bilan de la protection sociale complémentaire des agents publics.

Très "schématiquement", que retient-on de ces constats ?

- Une Fonction publique Territoriale pouvant être qualifiée de « bon élève » mais nécessitant toutefois une analyse statistique beaucoup plus fiable
- Une Fonction publique Etat pouvant être qualifiée de « mauvais élève », aboutissant à une régression des droits complémentaires des agents
- Une Fonction publique Hospitalière qui peut être qualifiée « d'élève difficile à cerner ».

Un rapport complet non publié à ce jour

Malgré les multiples demandes des syndicats pour accéder au rapport complet et notamment aux préconisations, le Gouvernement et la DGAFP restent sourds. Certains acteurs de la PSC craignent d'ailleurs qu'il ne soit jamais publié, à l'instar de la précédente mouture de 2015.

Vu la complexité et la technicité du sujet, les interrogations sont nombreuses : la mission inter-inspection a-t-elle porté des préconisations d'évolution de la PSC dans les trois versants ? Si oui, dans quelle mesure le Gouvernement suivra-t-il les préconisations de la mission pour rédiger le décret PSC par ordonnances ? Les revendications des représentants syndicaux seront-elles entendues ? Les acteurs de la protection sociale auront-ils leur mot à dire ?

Tout est à craindre et la vigilance est de mise...

RÉFORME SANTÉ AU TRAVAIL

Pour compléter les mesures proposées en août 2018 par la députée Charlotte Lecocq pour faire évoluer la prise en charge de la santé au travail, un rapport **spécifique à la santé au travail dans la Fonction publique** a été remis le 28 octobre au Premier ministre.

Ce rapport « Santé, sécurité, qualité de vie au travail ; un devoir, une urgence, une chance », co-rédigé par Charlotte Lecocq, Pascale Coton et Jean-François Verdier formule 11 recommandations, parmi lesquelles on peut retenir :

- Faire de la prévention dans la Fonction publique une priorité (entre autres par l'élaboration d'un Plan Santé Travail)
- Développer la formation (des élus et de l'encadrement, entre autres)
- Garantir le suivi en santé au travail (développer les équipes pluridisciplinaires, harmoniser les règles de suivi médical dans les trois versants de la Fonction publique...)
- Mettre en place un plan de lutte contre les violences envers les agents du service public (lancer un plan de communication pour reconnaître le rôle des agents, encourager le dépôt de plainte systématique...)
- Renforcer l'investissement dans la recherche en santé au travail et **faciliter la participation des mutuelles au financement d'actions de prévention, intégrer le financement de la prévention dans les appels d'offre préalables au référencement des mutuelles dans la FPE...**
- Favoriser la mutualisation du risque.

A la suite de la remise de ce rapport, Edouard Philippe a chargé le Secrétaire d'Etat à la Fonction publique, Olivier Dusopt de préparer un plan sur la santé au travail dans la Fonction publique pour la période 2020 - 2024. **Les grands axes de ce plan devaient être présentés avant le 31 mars 2020 mais sont reportés fin 2020.**



CÔTÉ MFP, UN SLOGAN
#ÉQUITÉ & #SOLIDARITÉ POUR CONSTRUIRE
LA PSC DES AGENTS PUBLICS DE DEMAIN

Depuis des décennies, la MFP a l'ambition de contribuer à une société où les droits sociaux des agents publics, qui œuvrent quotidiennement au service de l'intérêt général, sont respectés et considérés comme fondamentaux pour la construction d'un système social plus juste et plus solidaire.

Sa légitimité d'action repose sur sa capacité à défendre et promouvoir le modèle de protection sociale, global et solidaire, bâti à partir des spécificités sociales, statutaires et réglementaires, permettant aujourd'hui encore une protection sociale forte pour les agents publics, actifs et retraités.

Aujourd'hui, les enjeux de protection de ce modèle sont d'autant plus forts que le climat se tend sur la Fonction publique, avec un cadre budgétaire toujours plus contraint et un contexte où la santé et le bien-être au travail des agents publics ne cessent de se dégrader...

Et pourtant, à l'heure où, dans le contexte inédit de pandémie COVID-19, les agents publics sont en première ligne pour assurer la protection et la santé de chaque citoyen, ils ne bénéficient d'aucune aide dédiée à leur propre santé ... **N'arrive-t-on pas ici aux limites d'un système totalement dépassé qu'il convient de revoir ?**

**2019, DEUX MOTS FORTS QUI RÉSONNENT POUR
CONSTRUIRE LA PROTECTION SOCIALE DE DEMAIN
DANS LA FONCTION PUBLIQUE**

#Équité

parce que vouloir garantir aux agents publics un traitement équitable dans l'accès à leur complémentaire est une évidence !

#Solidarité

parce que la santé n'est pas un bien commun et que seule la solidarité de tous permet à chacun de se protéger quels que soient son âge, son revenu ou encore son état de santé ...



UNE AMBITION 2019 CONSTRUITE EN **5 PILIERS INDISSOCIABLES**



// PILIER 1

Porter une stratégie d'influence forte et marquante au service de la protection sociale des agents publics

// PILIER 2

Rénover et revivifier l'organisation politique du réseau des militants MFP sur l'ensemble du territoire

// PILIER 3

Promouvoir la gestion mutualiste du régime obligatoire d'assurance maladie des assurés fonctionnaires

// PILIER 4

Proposer aux mutuelles MFP un accompagnement social de leurs adhérents fonctionnaires spécifiques à leurs besoins

// PILIER 5

Favoriser l'accès aux soins des adhérents des mutuelles MFP avec le développement du conventionnement des établissements et professionnels de santé

PREMIER PILIER

PORTER UNE STRATÉGIE D'INFLUENCE FORTE ET MARQUANTE AU SERVICE DE LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS PUBLICS

Parce que la MFP est un mouvement social autant qu'un mouvement d'idées, parce qu'elle se doit de conforter sans cesse son rôle de lanceur d'alerte sur les enjeux spécifiques liés à la protection sociale au sens large des agents publics, la MFP n'a eu de cesse en 2019 de montrer et démontrer les fragilités sociales des personnels publics et l'importance de promouvoir une protection sociale complète et solidaire pour chacun des quelque 9 millions d'agents actifs et retraités que compte notre pays.

2019, L'ANNÉE DES AUDITIONS ET DES ÉCHANGES...

AVEC LA MISSION INTER-INSPECTIONS PSC

Dès le début de l'année, la MFP a été auditionnée par la « mission PSC » chargée de dresser un bilan des dispositifs de couverture des agents publics. L'objectif visé était de préparer les travaux interministériels engagés sur le sujet sous l'égide de la DGAFP.

L'audition s'est tenue en février 2019 avec les représentants des trois corps d'inspection qui commençaient à peine leur mission : Irina Schapira (IGF), Vincent Lidsky (IGF), Delphine Chaumel (IGAS) et Corinne Desforges (IGA). En ressort un sentiment d'impréparation et de méconnaissance totale des sujets, sentiment unanimement partagé par l'ensemble des acteurs auditionnés qu'il s'agisse des fédérations syndicales ou des organismes mutualistes...

AVEC LES RAPPORTEURS DE LA LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le dossier PSC a officiellement été relancé avec la loi de transformation de la Fonction publique du 6 août 2019. Face au flou persistant sur les éléments d'arbitrage possibles du Gouvernement, la MFP s'est engagée dans un processus d'auditions pour tenter de peser sur le dossier :

EN AMONT DU VOTE DE LA LOI

- En avril 2019, avec Emilie CHALAS, rapporteure du projet de loi au titre de la Commission des Lois de l'Assemblée nationale.
- En mai 2019, avec Catherine Di Falco et Loïc Hervé, rapporteurs du texte au titre de la Commission des Lois du Sénat.

APRÈS LE VOTE DE LA LOI

Avec l'appui du Réseau, des réunions ont permis d'actionner un certain nombre de leviers parlementaires :

- Côté Assemblée nationale : Emmanuelle Anthoine, Frédérique Laedet, Célia de Lavergne, Michèle Victory Xavier Roseren, Typhanie Degois, Vincent Rolland, Regis Juanico...
- Côté Sénat : Jean-Pierre Vial, Cécile Cukierman...

AVEC DES DÉPUTÉS DE LA COMMISSION DES FINANCES DANS LE CADRE DU PRINTEMPS DE L'ÉVALUATION

Dans le cadre du Printemps de l'Évaluation, les députées Cendra Motin et Valérie Petit ont sollicité la MFP sur le dossier du jour de carence. En effet, un an après la réinstauration de ce dispositif dans la Fonction publique (au 1er janvier 2018), la Commission des finances s'est chargée de l'évaluation de ses premiers impacts quantifiables.

La délégation MFP a rappelé ses prises de position historiques sur cette mesure, inefficace et contre-productive pour lutter contre l'absentéisme. De plus, dixit les députées elles-mêmes, il paraissait complexe de dresser un bilan d'application de la mesure à si court terme...

AVEC LES RÉDACTEURS DU RAPPORT SANTÉ AU TRAVAIL

Dans le cadre des auditions, la MFP est auditionnée par Charlotte Lecocq, députée, Pascale Coton, vice-présidente de la CFTC, et Jean-François Verdier, IGF ; l'occasion de rappeler notamment les mesures de prévention et d'accompagnement au travail réalisées par les mutuelles de fonctionnaires depuis de très longues années.

AVEC LES MILITANTS SYNDICAUX LORS DE LEURS CONGRÈS NATIONAUX

Afin de sensibiliser les agents et leurs responsables syndicaux, la MFP est présente sur les lieux des congrès suivants :

■ **Congrès fédéral CFTC Santé sociaux** du 15 au 17 mai 2019 à Paris : la MFP tient un stand et présente sa campagne "Équité et solidarité" aux 250 congressistes présents.

■ **Congrès fédéral FA-FP** des 19 et 20 novembre 2019 à Mandelieu-La Napoule: La MFP participe à l'animation de l'atelier « PSC 3 versants » et pose un état des lieux des travaux du Gouvernement sur ce sujet. La MNT et Intériale y participent également.

■ **Congrès national FSU** du 9 au 13 décembre 2019 à Clermont-Ferrand. Elle y tient également un stand et parvient à sensibiliser les congressistes sur l'avenir de leur PSC.

AVEC LES MILITANTS MUTUALISTES MFP SUR LE TERRAIN

Dès le début de la crise sanitaire et du confinement, la MFP a souhaité favoriser la poursuite de l'activité militante en proposant des présentations du dossier PSC par visio-conférences.

Cinq objectifs :

■ maintenir le lien et les échanges avec les élus du Réseau sur la mission Influence, poursuivre les engagements pris par l'équipe Influence auprès du Réseau dans le prolongement du Kit Memento PSC,

■ fournir un support de présentation de l'actualité et des enjeux PSC aux militants MFP (support validé préalablement par le Conseil d'administration MFP),

■ proposer, à partir de ce support, une présentation orale (audio/visio) aux élus intéressés avec l'équipe Influence,

■ répondre aux interrogations des élus sur l'évolution des projets et actions MFP en pleine crise sanitaire.

Les visioconférences se tiennent régulièrement et s'adressent principalement aux élus des Comités Fédéraux

Régionaux, aux élus des Bureaux Départementaux et parfois, au-delà, à certains militants de mutuelles, non élus MFP.

Seule une expertise complète du dossier PSC, aussi bien dans la territoriale et l'hospitalière qu'à l'Etat, accessible à tous, permettra de peser sur le dossier dans les mois à venir auprès des décideurs publics locaux.

Dans un objectif d'information du Réseau, un document de communication « **La MFP en Flash** », initialement adressé aux Présidents de mutuelles et aux administrateurs MFP (anciennement « *Le CA en Flash* »), a été ajusté et est dorénavant communiqué aux Délégués Régionaux pour diffusion auprès des militants.

AVEC LES "EXPERTS" DE LA PROTECTION SOCIALE

■ Des chercheurs, tels que Clémentine COMER, post-doctorante à l'Université de Rennes 1, recherche sur la protection sociale complémentaire des territoriaux

■ Des acteurs du marché avec la participation aux travaux de l'Espace social européen sur la dépendance, sur la complémentaire santé - juin 2019

■ Des scientifiques avec la participation à la Table ronde du Collège des économistes de la santé « La concurrence sur le marché de la complémentaire » - novembre 2019

2019, L'ANNÉE DE L'ANALYSE ET DE LA PROSPECTIVE

Parce qu'il n'y a pas d'influence efficace sans connaissance technique et maîtrise des enjeux, la MFP s'est notamment consacrée à la rédaction de nouveaux supports de pédagogie et de communication :

LE KIT MÉMENTO POUR MIEUX APPRÉHENDER LE DOSSIER PSC

Un outil pédagogique pour comprendre, analyser et convaincre construit en format "fiches" permettant de faciliter les mises à jour. Il présente ainsi les fondements indispensables à connaître sur les dispositifs de participation de l'employeur public à la couverture complémentaire de ses personnels.

Destiné en premier lieu aux élus militants du Réseau MFP et à leurs interlocuteurs, cet outil a également été adressé aux fédérations syndicales et aux mutuelles MFP.

En fin d'année, l'ensemble du réseau militant mutualiste, les mutuelles MFP et les administrateurs ont été destinataires de ce nouveau support.

Bien évidemment, dès que l'actualité le permettra, il a vocation à être communiqué aux pouvoirs publics et aux parlementaires, notamment dans le cadre des rencontres « Influence » qui devraient s'organiser en parallèle des travaux Gouvernementaux sur les ordonnances PSC sur les deux derniers trimestres 2020.

Il est en effet essentiel de bien comprendre les enjeux techniques et politiques du dossier, aussi bien à l'Etat que dans la territoriale et l'hospitalière, pour être en capacité, le moment venu, de porter des propositions concrètes de réforme auprès des décideurs publics.

A noter : Une version dématérialisée est consultable, imprimable et téléchargeable en ligne sur le site MFP.



LE PRÉ-MANIFESTE PSC : UN TRAVAIL COLLABORATIF AVEC LES MUTUELLES PUBLIÉ EN JUILLET 2019, À POURSUIVRE

A l'heure où la mission inter-inspections PSC est sur le point d'officialiser ses premiers éléments de constats, la MFP publie son Pré-Manifeste, expression partagée des mutuelles de son tour de table, avec un **quadruple objectif** :

- rappeler les constats et les dysfonctionnements des dispositifs de couverture complémentaire en santé et en prévoyance des agents publics ainsi que l'action de la MFP depuis l'officialisation de la « mission Dussopt » en février 2018

- s'interroger sur les évolutions possibles, à envisager collectivement, pour améliorer la couverture complémentaire actuelle des agents publics hospitaliers, territoriaux et ceux de l'Etat

- poser les bases de l'appréciation/évaluation critique des arbitrages Gouvernementaux à venir avec 7 critères-clés incontournables

- peser dans le débat public en construisant les piliers d'un prochain « Manifeste pour une politique ambitieuse de la protection sociale complémentaire dans la Fonction publique ».

Sans nul doute et malgré l'impact évident de la crise sanitaire sur le calendrier des travaux préparatoires, 2020 devrait être l'année de la rédaction de ce « Manifeste politique », expression structurante et très attendue pour le mouvement mutualiste fonctionnaire.

La MFP et ses mutuelles adhérentes utiliseront le délai supplémentaire accordé à la publication des ordonnances pour construire leur parole collective sur les futurs dispositifs de participation publique au financement de la complémentaire des personnels publics. Il conviendra d'évidence d'intégrer dans leur réflexion les enseignements tirés de la pandémie et rappeler aux pouvoirs publics leurs engagements visant à reconnaître le rôle essentiel des agents du Service public, mobilisés en première ligne pour protéger la santé de chaque citoyen.

Ce « Manifeste politique » sera bâti avec les mutuelles sur la base de leurs contributions.

PRÉ-MANIFESTE

POUR UNE POLITIQUE AMBITIEUSE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

15 IDÉES-FORCES
15 MOIS POUR AGIR ●●●



UNE NOUVELLE CAMPAGNE DE COMMUNICATION « L'ÉQUITÉ ET LA SOLIDARITÉ »

Cette campagne, via des « films vérité » à la double résonance s'est ouverte au grand public et notamment sur les réseaux sociaux. Elle a été pensée au service d'un double enjeu :

■ **rétablir l'équité pour les agents publics** qui ne perçoivent que des participations financières directes dérisoires de leur employeur, là où les salariés bénéficient d'une prise en charge à minima de 50 % de leur couverture complémentaire, en plus des aides fiscales associées.

■ **prévenir les risques d'une éventuelle mise en place dans la Fonction publique d'un dispositif d'adhésion obligatoire** des personnels à une couverture complémentaire, calquée sur celui des salariés, qui exclurait de fait les agents publics retraités en organisant une démutualisation des populations et des risques, actuellement couverts.

INDISPENSABLES & fragiles

2020

**DRAMATIQUEMENT
PRÉMONITOIRE !!**

LE MOOK 2, RÉVÉLATEUR DES RÉALITÉS SOCIALES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Un nouvel ouvrage de communication a été engagé en 2019. Il s'agit de la 2ème édition du livre « **Indispensable et fragile** » parue dans le cadre de l'Observatoire MFP des fragilités sociales dans la Fonction publique.

Présenté sous une forme rédactionnelle et graphique hybride, et appelé « Mook » (« M » comme Magazine et « OOK » comme bOOK), ce tome II aborde le sujet de la PSC en croisant différentes approches :

- de la plus traditionnelle : avec des prises de position et analyses politiques des principaux acteurs mutualistes et syndicaux,
- à la plus innovante : avec un conte pour enfants et des reportages en immersion, pour « capter » directement sur le terrain la réalité des fragilités sociales rencontrées par les agents publics exerçant des professions à risques.

Rédigés avant le début de la crise sanitaire, ses contenus, axés notamment sur la mise en valeur, dans la ligne éditoriale, du service public et l'action de ses personnels, **trouvent un écho encore plus fort aujourd'hui avec le recul des derniers mois de la crise sanitaire.**

Malgré ce décalage dans le temps entre la rédaction et la publication du Mook 2, la MFP a fait le choix de conserver l'intégralité des contenus, avec un édito de recontextualisation et l'intégration du tome II au sein d'un **trptyque d'ouvrages** :

■ **le Mook 1 révélateur des fragilités sociales** (PROJET 2018 - publication 2019) axé sur les analyses d'experts des fragilités sociales dans la Fonction publique

■ **le Mook 2 révélateur des réalités sociales** (PROJET 2019 - publication 2020) axé sur la parole des agents publics et des acteurs accompagnant les agents publics (organisations syndicales et mutuelles)

■ **le Mook 3 révélateur du projet politique MFP** (PROJET 2020 - publication 2021) axé sur les revendications politiques du mouvement mutualiste fonctionnaire pour améliorer la Santé des agents publics en tenant compte de leurs besoins de couverture.

LE COLLOQUE MFP SUR L'AVENIR DE LA PSC : REPORTÉ À L'AUTOMNE 2020

Ce colloque initialement fixé le 4 février 2020 et reporté au 28 avril pour obtenir une écoute plus active du Gouvernement embolisé par fronde sociale face à la réforme des retraites, est annulé compte tenu du confinement.

Cet évènement, qui doit réunir agents publics, employeurs des trois versants de la Fonction publique, directions générales, parlementaires, syndicalistes, pouvoirs publics et mutualistes autour du dossier PSC, est reporté à l'automne 2020.



Le livre « *Indispensables & fragiles* », TOME 1, réalisé par l'agence de communication Oko, a reçu le 27 février 2020 la récompense du « Top Com » d'Or dans la catégorie « relations avec les pouvoirs publics ».



2019, L'ACCÉLÉRATION DES ÉCHANGES AVEC LES FÉDÉRATIONS SYNDICALES DE LA FONCTION PUBLIQUE

UN CHANTIER PSC ENFIN INSCRIT À L'AGENDA SOCIAL !

Si 2017 et 2018 étaient des années de bilan par suite du renouvellement des dispositifs de protection sociale complémentaire dans la Fonction publique de l'Etat, **2019 devait être une année charnière pour l'ouverture du dossier avec l'inscription de la PSC dans l'agenda social de la Fonction publique du premier trimestre 2019. Ce ne sera clairement pas le cas, seules deux réunions DGAFP/OS se tiendront.**

LA MFP RÉUNIT LES ORGANISATIONS SYNDICALES AUTOUR D'UN PROJET COMMUN

2019 et début 2020 sont marquées par les multiples échanges, les partages d'informations et de points de vue, les consensus entre mutualistes et syndicalistes.

Pas moins de neuf réunions se sont tenues ces derniers mois sur le seul sujet PSC, tant la question est complexe, tant les positions de chacun sont parfois difficilement conciliables voire même contradictoires !

UNE RÉUSSITE COLLECTIVE : LA DÉCLARATION COMMUNE

Mutualistes et syndicalistes de la Fonction publique s'engagent ensemble pour porter des scénarios d'évolution alternatifs aux dispositifs actuels de participation des employeurs publics avec une même finalité : que tout agent public, qu'il relève de l'Etat, de la Territoriale ou de l'Hospitalière, qu'il soit actif ou retraité, puisse bénéficier d'un financement suffisamment significatif de son employeur pour accéder à une couverture complémentaire santé solidaire et/ou prévoyance de qualité.

En février 2020, cette volonté commune se concrétise avec l'envoi d'un courrier co-signé MFP/OS à l'attention d'Olivier Dussopt, courrier accompagné de la Déclaration unitaire en faveur d'une politique PSC ambitieuse pour l'ensemble des agents publics.

EN PROJET : LE LANCEMENT COLLECTIF D'UNE CAMPAGNE DE MOBILISATION À DESTINATION DES AGENTS ET DES EMPLOYEURS PUBLICS RELEVANT DES TROIS VERSANTS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Un objectif central : alerter sur la réforme de la protection sociale complémentaire en cours en 2020 en amont des arbitrages Gouvernementaux sur le dossier. L'urgence de la mobilisation est le mot d'ordre donné à cette campagne avant que ne soient prises des décisions déstructurantes pour la couverture complémentaire des agents publics.

Des outils de communication très "marquants", sous la forme de flyers, sont réalisés par la MFP et soumis à l'appréciation des organisations syndicales et des mutuelles. Une plateforme dédiée à cette mobilisation sera créée sur le site MFP.

D'évidence, la crise sanitaire a impacté de plein fouet ces travaux et tant le "ton" que la forme de ces outils de communication devront être entièrement revus. Tout doit à être repensé à l'aune de cette pandémie.

Malgré tout, le principe d'une campagne unitaire MFP/OS n'est absolument pas remis en question mais simplement reporté.



DEUXIÈME PILIER

RÉNOVER ET REVIVIFIER L'ORGANISATION POLITIQUE DU RÉSEAU DES MILITANTS MFP SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Chantier issu du projet Stratégique Horizon 2020, la réflexion sur "le réseau militant de demain" a débuté à l'automne 2019. Un groupe de travail, constitué de délégués régionaux (DR) volontaires, s'est réuni à quatre reprises sous le pilotage du Secrétaire général, Didier Quercioli.

UNE MÉTHODE DE TRAVAIL EN 4 TEMPS :

1. Le recensement des faiblesses du Réseau dans sa configuration actuelle,
2. L'identification des objectifs du Réseau de demain
3. L'articulation sur un schéma cible
4. La réécriture du Règlement intérieur

Le réseau aujourd'hui

UNE STRUCTURATION TROP DENSE AU NIVEAU DES DÉPARTEMENTS ET UN DÉCLIN DE LA MOBILISATION DES ÉLUS

Le réseau demain - les objectifs

SIMPLIFIER le processus électoral

RÉDUIRE les effectifs militants

REVIVIFIER le Réseau autour d'une nouvelle dynamique territoriale

PRÉSERVER une proximité locale, avec une représentation de tous les départements

RENFORCER la mobilisation des élus via une professionnalisation de 3 « Coordonnateurs missions » au sein de chaque CFR

Le réseau aujourd'hui

UNE ORGANISATION TROP RIGIDE AU REGARD DE L'HÉTÉROGÉNÉITÉ DES SITUATIONS LOCALES

Le réseau demain - les objectifs

ASSOULIR les règles de constitution des CFR

CONSTRUIRE un cadre global et flexible qui pourra convenir à tous

Le réseau aujourd'hui

UNE REPRÉSENTATIVITÉ TROP FAIBLE DES MUTUELLES DU TOUR DE TABLE MFP À L'ÉCHELON RÉGIONAL

Le réseau demain - les objectifs

PERMETTRE aux petites mutuelles d'exister aux côtés des plus importantes

FAVORISER l'implication des militants indépendamment de la représentativité des mutuelles au sein du CFR

Le réseau aujourd'hui

UN MANDAT MFP TROP COURT ET RÉGULIÈREMENT PROROGÉ

Le réseau demain - les objectifs

ALLONGER le mandat MFP afin d'encourager des résultats plus probants dans la mise en œuvre des actions sur le terrain

OFFICIALISER la cooptation en cours de mandat en cas de carence

UNE RÉVISION DE SON ORGANISATION RÉSUMÉE EN 3 AXES STRATÉGIQUES :

■ **SOUPLESSE** : Avec la mise en place d'une nouvelle dynamique territoriale, une organisation cible est posée. L'idée est de donner la souplesse nécessaire aux élus territoriaux pour décider de leur organisation locale (nombre de militants, fonctionnement du Bureau Régional, nombre de postes d'élus...) afin de mieux s'adapter aux particularités locales. La vérité d'un territoire est forcément différente d'un territoire à l'autre.

■ **ENGAGEMENT** : C'est un point essentiel du fonctionnement qui doit primer demain dans le Réseau. Les mutuelles du tour de table MFP portent la responsabilité de constituer des listes de militants souhaitant réellement s'investir dans un mandat MFP.

■ **EFFICIENCE** : L'efficacité est le dernier mot d'ordre de la nouvelle organisation. La MFP doit optimiser le budget qu'elle alloue au Réseau pour favoriser une bonne animation, continue et efficace. De plus, les élus doivent pouvoir porter des missions identifiées et être mieux épaulés pour les réaliser (par exemple avec des coordonnateurs métiers, Influence, conventionnement et action sociale, répartis dans chaque territoire).

A l'heure où s'écrit ce rapport, cette réflexion est encore en format projet. Une présentation doit être réalisée auprès des membres du Comité stratégique Horizon 2020 avant validation au Conseil d'administration MFP d'octobre 2020.

La mise en conformité des textes réglementaires de la MFP (Règlement Intérieur et Statuts) sera validée par les délégués à l'AG MFP prévue à l'automne 2020.





LA MFP EN 2019, UN RÔLE D'EXPERT POUR CONSTRUIRE LA PSC DE DEMAIN - PILIER 2

TROISIÈME PILIER

PROMOUVOIR LA GESTION MUTUALISTE DU RÉGIME OBLIGATOIRE D'ASSURANCE MALADIE DES ASSURÉS FONCTIONNAIRES

LA MFP, UN LIEU D'ÉCHANGES POUR L'ENSEMBLE DES MUTUELLES GESTIONNAIRES

La MFP, en tant que fédération, n'est pas gestionnaire. Aussi, elle constitue un lieu neutre permettant aux participants de travailler sur ces sujets. À l'instar des travaux menés dans le cadre des Conventions Pluriannuelles de Gestion, la MFP est à même de formuler des propositions communes à l'ensemble des mutuelles et unions, et de les porter auprès de ses interlocuteurs concernés (CNAM, DSS).

MODALITÉS PRATIQUES D'ACCÈS DES MUTUELLES ET UNIONS AUX FNPEIS ET FNASS⁸

Si la possibilité de solliciter des financements sur le FNPEIS a bien été actée dans le cahier des charges, les modalités concrètes d'accès n'ont pas été détaillées.

De même, la CNAM a également confirmé la possibilité, pour les gestionnaires mutualistes, de candidater au FNASS au niveau local, mais là encore, les modalités pratiques restent à définir.

La MFP s'est rapprochée de la CNAM pour avancer sur ces différents sujets. Son interlocuteur habituel ayant quitté la Caisse Nationale pour une Caisse Locale, ces sujets devront être traités avec son successeur en 2020.

RÉFLEXION COMMUNE POUR DES ACTIONS DE PRÉVENTION PLUS EFFICIENTES

Les gestionnaires mutualistes mènent des actions de prévention/gestion du risque spécifiques à leurs bénéficiaires. Pour une meilleure efficacité, ces actions doivent être très ciblées, avec moins de déperdition que les campagnes générales, comme celles menées par la CNAM.

En outre, en vue de prétendre à un financement sur le FNPEIS, ces actions doivent avoir des objectifs correspondant à ceux de l'Assurance Maladie. Ainsi, la MFP devient très opportunément le lieu permettant de partager les actions programmées afin, notamment, d'éviter la redondance.

MUTUALISATION DES CONNAISSANCES SUR LES SUJETS DE FOND

La MFP continue de rester le lieu où sont traités les sujets de fond, comme l'étude des PLFSS, ou encore de toute évolution réglementaire pouvant impacter les gestionnaires mutualistes.

Quand les sujets le nécessitent, la Commission s'ouvre à des gestionnaires hors tour de table MFP pour constituer le Comité de Pilotage des Gestionnaires Sécurité Sociale et porter auprès, notamment de la CNAM, les positions partagées des gestionnaires mutualistes.



⁸ FNPEIS - Fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaire - Créé en 1988, il permet à l'Assurance Maladie de couvrir les dépenses en matière de prévention, d'éducation et d'information sanitaire et de santé publique

FNASS - Fonds national d'action sanitaire et sociale - Destinés à faciliter l'accès aux soins des personnes en situation difficile par le financement d'aides ponctuelles à titre individuel ou en faveur d'associations.

QUATRIÈME PILIER

PROPOSER AUX MUTUELLES MFP UN SERVICE INNOVANT D'UTILITÉ SOCIALE POUR ACCOMPAGNER LES BESOINS SPÉCIFIQUES DE LEURS ADHÉRENTS

VECTEUR SOCIAL INCONTESTABLE AU SEIN DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

L'accompagnement social des personnes est la traduction des valeurs de solidarité que mettent en œuvre les mutuelles de la Fonction publique. Ce service fait indéniablement partie des spécificités mutualistes à valoriser dans le cadre de l'offre complémentaire car il constitue notamment un élément incontestable de différenciation et d'ancrage affinitaire pour une protection globale des adhérents.

UNE ANNÉE 2019 TOURNÉE VERS LE DÉVELOPPEMENT ET L'INNOVATION

■ Le partenariat MFP/CNAV en faveur des seniors, un partenariat reconnu et plébiscité

Un bilan très satisfaisant :

Ce partenariat n'a eu de cesse que de s'étoffer depuis sa mise en place en 2013. La MFP a su asseoir son rôle de partenaire incontournable et imposer ses idées, tant auprès de la CNAV que des caisses régionales où le partenariat est décliné.

MUTUALITÉ
SOLIDARITÉ
ACTION
SOCIALE

■ 6 400 retraités bénéficiaires, dont plus de 1 000 anciens agents de la Fonction publique.

■ 13 Mutuelles parties prenantes : CDC Mutuelle, CNG-MG, MAA, MAEE, MASFIP, MCDEF, MCF, MDD, MGAS, MGEN, MMJ, MNT et MNM.

Ce bilan a été présenté à la CNAV avec un focus sur les réalisations menées en Bretagne, dernière région ayant intégré le dispositif, démontrant que l'extension progressive à de nouvelles régions pouvait s'opérer sans dégradation de la qualité.

Une dynamique particulièrement appréciée par la CNAV qui a souligné la plus-value de la MFP, notamment pour l'organisation et le financement d'actions complémentaires à celles existantes, l'enrichissement des sujets proposés et une contribution active à l'animation de forums, par des professionnels de santé.

Enfin, l'apport de la MFP en termes organisationnels est également apprécié et indispensable au développement des actions.

Les instances décisionnelles de la CNAV et de la MFP se sont prononcées favorablement quant à l'ouverture de ce partenariat aux territoires auvergnat et midi-pyrénéen, dès 2020.



LA MFP EN 2019, UN RÔLE D'EXPERT POUR CONSTRUIRE LA PSC DE DEMAIN - PILIER 4



¹ En 2019, uniquement Rhône-Alpes

² En 2019, uniquement Languedoc-Roussillon

Se réinventer pour s'adapter au confinement :

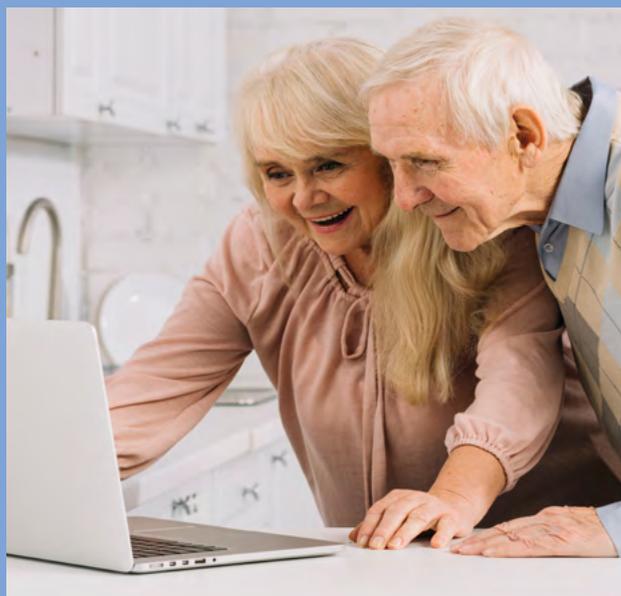
Avec la période de confinement, l'ensemble des actions en faveur des seniors, organisées dans le cadre du partenariat CNAV/MFP, et prévues entre mi-mars et fin juin ont toutes été annulées. Elles devraient reprendre, dans la mesure du possible, sur le dernier trimestre. Toutefois, les rassemblements plus importants (conférences, forums), a fortiori chez les seniors, ne devraient pas reprendre de sitôt.

Aussi, la MFP s'est penchée sur la possibilité de réaliser par visio-conférences une partie des actions convenues avec les CARSAT et CNAV IDF, permettant de maintenir du lien avec les seniors pendant cette période compliquée.

A cette fin, les actions financées par la MFP ont été adaptées dans leur format et leur contenu pour "coller" aux attentes de la période de pandémie. La CNAV IDF, les CARSAT Auvergne, Bretagne, Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes ont été particulièrement favorables à cette initiative.

17 visioconférences ont été programmées, accueillies très favorablement par les seniors, ravis de se voir proposer des conférences à distance tout en étant en direct. Ce format a permis aux participants de s'exprimer en ligne et de poser leurs questions aux intervenants. Près de 1 500 seniors se sont inscrits auprès de la MFP ou de leurs caisses de retraite.

Le recours à ces visio-conférences semble d'ores et déjà concluant. Aussi, à l'issue du déconfinement, cette solution pourrait enrichir l'offre MFP plus traditionnelle, et permettre à d'autres régions de bénéficier de ces actions. Nos partenaires sont d'ores et déjà partants ...



Partenariat Mamhique FNMf/MFP pour la garde d'enfants des agents en horaires atypiques

En 2019, à la demande de ses mutuelles, la MFP a réalisé des supports de communication pour expliquer et promouvoir le dispositif. Son développement tarde toutefois à prendre son envol, sa réussite dépendant du propre déploiement de ce service au sein de la Mutualité Française.



■ Partenariat MFP / Crésus Alsace en faveur des agents en situation financière difficile

Ce partenariat a été bien accueilli par les Mutuelles, conscientes que le « malendettement » touche aujourd'hui une part de plus en plus importante d'agents publics.

Un comité de suivi du partenariat est prévu au mois de juin. Lieu d'échanges, d'analyse d'éventuels dysfonctionnements, et de partage de bonnes pratiques, ce 1er comité de suivi aura pour objectifs de :

- présenter succinctement les circuits mis en place par les mutuelles
- pointer les difficultés rencontrées par les mutuelles pour faire entrer les mutualistes qui en ont besoin dans le dispositif, puis pour les y maintenir jusqu'au rétablissement de leur situation, et rechercher des solutions
- présenter le projet de support de communication préparé par la MFP, afin de l'adapter aux besoins.

La MFP se charge de la consolidation de l'ensemble de ces éléments, permettant à ses autres membres intéressés d'intégrer le partenariat, en toute connaissance de cause.

La MFP poursuit son travail de promotion du dispositif auprès des mutuelles, dans le cadre de rencontres bilatérales, afin de les accompagner dans l'intégration de la convention. Elle adapte notamment la convention cadre aux besoins des mutuelles, comme par exemple, pour permettre à une mutuelle membre de l'UNMFT - mais non directement membre de la MFP - d'intégrer le dispositif.

5 mutuelles parties prenantes : MASFIP, MCF, MCDEF, Mutuelle INSEE (+ MDD, mais hors MFP) ; l'UNMFT est intéressée, mais n'a pas encore signé.



UNE ANNÉE 2019 TOURNÉE VERS DE NOUVEAUX PROJETS

■ Entités en charge de l'Action Sociale des agents publics

Dans le droit fil des échanges amorcés en 2018, la MFP a poursuivi ses pistes de travail avec les nouvelles équipes du Comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État (CIAS) et des Sections régionales interministérielles d'action sociale (SRIAS).

La CNRACL et le CGOS ont été approchés afin de développer une démarche similaire pour les fonctions publiques territoriale et hospitalière.

■ Séjours aidants - aidés

La MFP a rencontré l'association Silver Holidays, qui propose des séjours sur-mesure incluant une prise en charge de la dépendance par un réseau de professionnels de santé (aide à la personne, soins paramédicaux et médicaux). Cela permet au binôme aidant/aidé de partir en vacances, de disposer d'un temps pour se ressourcer et se recentrer sur soi. Lors de ses premiers échanges avec l'Agence Nationale de Chèques Vacances (ANCV), la MFP a également eu connaissance de séjours aidants/aidés proposés par cette structure. Il s'agit de séjours de répit ou séjours retrouvailles quand, par exemple, un membre du couple vit à domicile et l'autre en institution. MFP et ANCV poursuivront leurs échanges en 2020 afin d'envisager l'éventualité d'une collaboration.

■ En réflexion : la pratique d'une activité physique adaptée

Les bienfaits de l'activité physique ont été démontrés et ce, pour l'ensemble de la population, à condition que cette activité physique soit adaptée aux capacités des personnes.

Une étude menée en Rhône-Alpes a également montré l'intérêt de l'activité physique adaptée, notamment dans le cadre des pathologies lourdes, pour diminuer la durée d'hospitalisation en soins intensifs et améliorer les suites postopératoires de patients devant subir une intervention chirurgicale et, in fine, leur pronostic vital.

La MFP pourrait dans cette optique orienter sa réflexion vers un partenariat ciblé senior et/ou activité physique adaptée (ALD, suivi cancer, obésité ...).

LOGEMENT ET LIEN INTERGÉNÉRATIONNEL

■ Accès au logement intermédiaire dans les zones de tension immobilière

Il existe une prestation concernant tous les agents publics (titulaires ou agents contractuels, quelle que soit la Fonction Publique) dont les revenus dépassent le plafond fixé pour prétendre à un logement social, mais sont inférieurs au plafond utilisé pour le dispositif PINEL : l'accès au logement intermédiaire. Dans le cadre de ce dispositif, des logements sont disponibles dans trois zones de tension immobilière : l'Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, et Rhône-Alpes.

Ces logements sont financés par les fonds du Régime de Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (RAFP), dans le cadre de sa politique d'investissement socialement responsable. L'Établissement de Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (ERAFP) assure la gestion du Régime RAFP.

La MFP a sensibilisé ses mutuelles sur cette question, et réfléchit à l'intérêt de formaliser un partenariat avec l'ERAFP qui, à l'instar de l'accord avec la CNAV, serait ensuite décliné avec chaque mutuelle intéressée.

■ Cohabitation intergénérationnelle solidaire

Pour mémoire, la loi Elan du 23 novembre 2018 a créé le contrat de cohabitation intergénérationnelle solidaire. Il s'agit d'un contrat par lequel une personne de 60 ans et plus, propriétaire ou locataire, s'engage à louer ou sous-louer une partie de son logement à une personne de moins de 30 ans moyennant une contrepartie financière modeste.

Cette cohabitation repose sur deux constats :

- la difficulté pour certains jeunes de se loger,
- l'isolement et la solitude de certaines personnes âgées, facteur aggravant de la perte d'autonomie.

Un arrêté du 13 janvier 2020 a fixé le cadre de cette cohabitation : **la charte de la cohabitation intergénérationnelle solidaire.**

 **MFP**
MUTUALITÉ FONCTION PUBLIQUE

CGOS
CNRACL
CIAS
SILVER HOLIDAYS
ERAFP
ANCV
COST-LIS





La MFP a pris contact avec les deux principales fédérations laïques qui coordonnent les structures chargées de mettre en relation les seniors et les jeunes intéressés par ce dispositif et couvrent la quasi-totalité des régions françaises : Cosi et Lis.

En termes de sensibilisation de « son » public, la MFP a d'ores et déjà travaillé avec des CARSAT pour inclure des retraités de la fonction publique dans des actions visant à faire découvrir la cohabitation intergénérationnelle solidaire.

Ainsi, par exemple, 90 retraités de la fonction publique (sur les 250 participants) ont assisté à la pièce de théâtre organisée par la CARSAT Rhône-Alpes à Lyon en octobre 2019, visant à promouvoir la cohabitation intergénérationnelle solidaire.

Un accord-cadre MFP/CoSI-LIS pourrait être mis en place dès 2020.

CINQUIÈME PILIER

FAVORISER L'ACCÈS AUX SOINS DES ADHÉRENTS DES MUTUELLES MFP AVEC LE DÉVELOPPEMENT DU CONVENTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS ET PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Pour MFP, l'année 2019 a été animée par une constante adaptation de ses activités à la réalité conventionnelle tant dans le cadre du RFH avec les établissements de santé qu'avec les chirurgiens-dentistes libéraux, dans le cadre du Protocole MFP/Les CDF.

Cette année encore, MFP a souhaité renforcer ses travaux pour une meilleure adéquation entre les attentes des adhérents pour un maintien du tiers payant à tarif négocié du supplément chambre particulière dans les établissements de santé, et à une offre alternative au 100% santé dans le cadre du conventionnement dentaire.

LE CONVENTIONNEMENT HOSPITALIER RFH

■ Assouplissement des conditions de conventionnement

Depuis quelques années, le dispositif conventionnel MFP et CHM rencontre de plus en plus de difficultés à maintenir un conventionnement sur le supplément chambre particulière avec les établissements de santé, en raison des tarifs trop élevés, et des stratégies financières des groupes de santé à ne plus contractualiser avec les AMC.

L'absence de convention y compris CHM ne permet plus de couvrir en tiers payant les frais habituellement couverts dans le cadre d'un conventionnement. Au final, une prise en charge des mutuelles qui se fait hors délégation de paiement, avec remboursement aux adhérents sur facture.

Afin de faire cesser ces dérives préjudiciables, deux solutions d'attente ont été proposées en 2019 pour mise en application en 2020 :

- Mise en place d'un tiers payant socle TM et FJH, anticipant ainsi en partie la mise en place de « ROC » (Remboursements des organismes complémentaires) pour les établissements incontournables visés par le plan d'action MFP,

- Augmentation des plafonds de négociations du supplément chambre particulière.

■ Prise en charge du supplément chambre particulière le jour de sortie

Désormais, avec la parution du décret n°2019-719 du 8 juillet 2019 les établissements de santé sont légitimes à facturer la chambre particulière le jour de sortie, à l'exception de certains cas.

A compter de cette date, des demandes de facturation ont été adressées aux mutuelles, celles-ci ont été sollicitées par la MFP pour se positionner sur la prise en charge ou non de cette prestation.

En effet, le RFH excluant expressément toute facturation de

ce type, la prise en charge par les mutuelles de la fonction publique de la chambre particulière le jour de sortie n'est pas prévue. En concertation avec la FNMF, les mutuelles parties prenantes CHM et RFH se sont coordonnées pour prendre en charge cette nouvelle prestation en 2020, via la signature de nouveaux textes conventionnels.

■ Mise en place d'un nouvel outil de gestion du conventionnement

Le nouvel outil de gestion arrive à point nommé pour sécuriser et optimiser la gestion des informations liées aux dossiers de conventionnement. Certaines tâches, jusque-là chronophages et fastidieuses devraient à l'avenir pouvoir être fluidifiées et automatisées.

Des atouts indéniables :

- réactivité et professionnalisation dans la transmission régulière des informations vers les mutuelles,
- fluidité et optimisation des tâches administratives de saisie et de compilation des données,
- amélioration de l'accompagnement des élus des CFR dans la préparation des négociations avec les établissements de santé via une exploitation facilitée des données.

■ Perspectives 2020 : s'orienter vers les parcours de soins

La MFP poursuit ses travaux visant à adapter la philosophie conventionnelle aux évolutions considérables du monde hospitalier et des besoins des patients. Des études ont été notamment menées avec les établissements de santé sur l'intérêt des parcours de soins de santé et notamment :

- sur les bienfaits de l'activité physique avant intervention chirurgicale,
- sur l'intérêt de la prise en charge de l'obésité.

Des échanges avec les mutuelles ont permis d'évaluer leur degré d'intérêt et le bien fondé du suivi de ces travaux à poursuivre sur 2020 et 2021.

ETAT DES LIEUX DU CONVENTIONNEMENT

CHM / RFH

Total
Carte sanitaire

Etablissement conventionnés
au 01/01/2020

	Nombre	RFH	CHM	RFH	CHM
Public	1002	974	476	97,20%	47,50%
Privé non lucratif	471	371	100	76,50%	19%
Privé lucratif	769	297	145	38,60%	19%
TOTAL	2242	1642	721	73%	32%

LE CONVENTIONNEMENT AVEC LES CHIRURGIENS-DENTISTES

■ 2019 : Rénovation collégiale du protocole

La convention dentaire de 2018 et la mise en œuvre du 100% Santé a fortement impacté l'équilibre du protocole MFP/Les CDF (Chirurgiens-dentistes de France) dont l'objectif premier était de favoriser l'accès aux soins via le plafonnement des actes prothétiques et l'amélioration des prestations des mutuelles.

L'année 2019 a donc été consacrée à la refonte totale du dispositif en collaboration étroite avec Les CDF et les Mutuelles parties prenantes du dispositif.

Côté MFP, les travaux ont essentiellement porté sur une recherche d'alternatives aux impacts du 100% Santé sur le contenu du Protocole afin de répondre aux attentes des mutuelles qui ont choisi de maintenir cette offre conventionnelle dans leurs garanties.

L'avenant n°8 du Protocole MFP/ les CDF signé le 16 mai 2019, a acté un nouveau panier de soins pour 2019 comportant la Couronne céramo céramique et le Bridge céramo céramique (CCC et Bridge CCC) et permis de conforter l'accord historique entre la MFP et la CNSD en place depuis plus de 20 ans.

Dans cette dynamique, la MFP a misé sur l'avenir de son dispositif pour proposer de nouvelles orientations aux mutuelles qui en ont manifesté le souhait, notamment en matière d'implantologie et de parodontologie.

De son côté, le syndicat dentaire a proposé à ses adhérents la mise en œuvre d'un groupe de santé dentaire (GSD) chargé à terme d'accueillir l'activité conventionnelle dentaire avec la MFP.

Sur ces bases, un avenant n°9 a été bâti avec les CDF et les mutuelles intégrant une prise en charge différenciée en implantologie et parodontologie.

■ 2020 « coup de théâtre », les CDF reviennent sur leurs « engagements »

Fin 2019, Les CDF ajournent la création du GSD et rejettent lors du CA du 20 janvier 2020 l'avenant n°9 au Protocole dentaire MFP/Les CDF (pour des causes essentiellement politiques).

Ce désaccord met fin au protocole pour l'ensemble des mutuelles parties prenantes à la demande exclusive des CDF.

En vertu des relations privilégiées entre la MFP et Les CDF menées depuis plus de 20 ans, une réunion de la Commission paritaire nationale visant à clôturer ce partenariat historique, a été sollicitée par la MFP permettant ainsi de :

- Organiser les modalités de fin du partenariat
- S'entendre sur la date de prise d'effet de cette décision
- Trouver ensemble des solutions pour nos mutuelles
- Mettre en place une communication commune à l'attention de la profession dentaire et des adhérents mutualistes.

LA MFP EN CHIFFRES

20 mutuelles ou unions de mutuelles de la Fonction publique



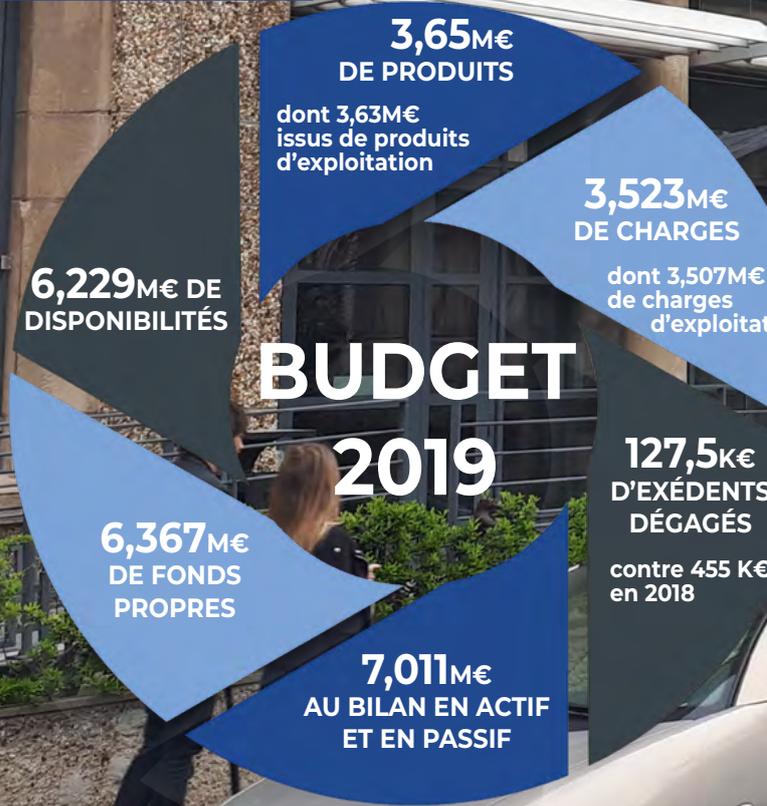
**UN BUDGET 2019 MAÎTRISÉ
AVEC UN RÉSULTAT
COMPTABLE EXCÉDENTAIRE**

**UN POIDS TRÈS
SIGNIFICATIF
SUR LE MARCHÉ**

6,5 millions de bénéficiaires
RÉGIME COMPLÉMENTAIRE

4 millions d'adhérents actifs et retraités couverts en RC

3,3 milliards de prestations servies (santé et prévoyance)
RÉGIME COMPLÉMENTAIRE



LES PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS SUR LE PLAN BUDGÉTAIRE

5 millions d'assurés et ayants-droit
RÉGIME OBLIGATOIRE

6 milliards de prestations versées
RÉGIME OBLIGATOIRE

■ Le changement de localisation du siège de l'Union avec la conclusion d'un nouveau bail en avril, la réalisation des travaux d'aménagement entre mai et fin août ainsi que les opérations de déménagement/emménagement des collaborateurs au mois de septembre.

■ L'évolution de la politique de communication avec la conception ou la réalisation de nouveaux supports (notamment pré-manifeste, Livre 2/ Mook, Kit Memento)

■ La finalisation du projet de refonte de la base de données conventionnement s'agissant de l'hospitalier

■ La migration vers le système Windows 10 et le renouvellement du parc informatique

■ L'arrivée à échéance, en avril, du produit de placement obligataire avec le remboursement du capital garanti à 100 % pour un montant de 2 millions d'euros, replacé sur le compte rémunéré

■ Les effets sur le montant des cotisations encaissées des évolutions du tour de table de l'Union et notamment l'adhésion, avec un effet en année pleine, des mutuelles du pôle AG2R La Mondiale

TENDANCES ET CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI PUBLIC (DERNIÈRES DONNÉES DGAFP) NOVEMBRE 2019

L'emploi public en 2017 représente 5,53 millions d'agents en activité, soit une augmentation de 0,8% par rapport à 2016. Sur 10 ans, entre 2007 et 2017, les effectifs de la FP ont progressé de 3,0% par an en moyenne, soit un taux identique à celui de l'emploi total en France.

■ **La FPE regroupe 2,45 millions d'agents**, dont 80,1% au sein des ministères (soit 1.962.712 agents) et 19,9% au sein des EPA (soit 487.537 agents).

L'emploi progresse au sein des ministères entre 2016 et 2017 de + 1,1%.

La croissance de l'emploi en 2017 est portée par les ministères de l'Education nationale, Enseignement supérieur et Recherche, de l'Intérieur et de la Justice qui sont les secteurs prioritaires affichés dans le projet de loi de finances relatif à cette année :

- + 18.500 postes à l'Education nationale (y compris les EPA sous sa tutelle)
- + 4.600 à l'Intérieur et Outre-mer
- + 1.400 à la Justice

En 10 ans, la FPE a perdu 0,5% de ses effectifs par an. Les ministères quant à eux ont perdu 1,6% par an de leurs effectifs quand ceux des EPA ont augmenté de 5,5% par an.

- 17,0% des agents sont contractuels
- 15,0% d'agents sont à temps partiel
- 55,6% des agents sont des femmes
- 56,0% des agents relèvent de la catégorie A (99,5% des enseignants), 23,8% de la catégorie B et 20,3% de la catégorie C.

■ **La FPT regroupe 1,90 million d'agents**, dont 72,6% au sein des collectivités territoriales (soit 1.381.376 agents) et 27,4% au sein des EPA locaux (soit 520.861 agents).

En 10 ans, la FPT a vu ses effectifs progresser de 11,0% par an.

- 19,8% des agents sont contractuels
- 26,3% d'agents sont à temps partiel
- 61,3% des agents sont des femmes
- 9,6% des agents relèvent de la catégorie A, 14,7% de la catégorie B et 75,7% de la catégorie C (soit 4 agents sur 5).

■ **La FPH regroupe 1,17 million d'agents**, dont 87,7% travaillent à l'hôpital (soit 1.029.149 agents), 8,8% en établissements pour personnes âgées (soit 102.727 agents) et 3,5% en établissements sociaux et médico-sociaux (soit 41.540 agents).

En 10 ans, les effectifs de la FPH ont progressé de 0,9% par an.

- 19,2% des agents sont contractuels
- 23,2% d'agents sont à temps partiel
- 77,8% des agents sont des femmes
- 33,8% des agents relèvent de la catégorie A, 18,2% de la catégorie B et 48,0% de la catégorie C.

PERSPECTIVES 2020-2022

SOURCES : DOSSIER DE PRESSE DU PLF 2020

Les baisses d'effectifs qui découlent des projets de transformation de l'organisation territoriale de l'Etat et des administrations centrales permettent de poursuivre le renforcement de ceux dédiés aux missions régaliennes.

■ **Un nombre important de recrutements est prévu dans le cadre du réarmement des fonctions régaliennes (armées, forces de sécurité, justice) qui conduisent à la création de 3.167 ETP :**

- Ministère de l'Intérieur : le plan de création de 10.000 emplois supplémentaires est poursuivi avec 2.000 nouveaux recrutements en 2020 afin de renforcer les effectifs des forces de sécurité.
- Ministère de la Justice : plus de 1.500 recrutements sont prévus, principalement dédiés au renforcement de l'administration pénitentiaire.
- Ministère des Armées : 300 postes seront créés notamment dans les domaines du renseignement et de la cyberdéfense.

■ **Les effectifs dédiés à la jeunesse et au capital humain sont sanctuarisés, en particulier au ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse et au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.**

Concernant les opérateurs de l'Etat, les effectifs de Pôle Emploi vont croître de 1.000 ETP du fait de la mise en œuvre du plan pauvreté et de la réforme de l'assurance chômage. Ceux de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides vont augmenter de 189 ETP afin de répondre le plus efficacement possible aux flux croissants de demandeurs d'asile.

■ **Des suppressions nettes d'emplois sont prévues (- 2.975 ETP) dans les ministères en transformation :**

- Ministère de l'Action et des comptes publics : - 1.653 ETP du fait des réformes structurelles (prélèvement à la source, suppression étalée sur trois ans de la taxe d'habitation, fin du paiement en numéraire).
- Ministère de la transition écologique et solidaire : - 797 ETP.
- Ministère de l'Economie et des Finances : - 282 ETP.

Dans ces deux derniers ministères, les réductions sont liées à la mutualisation des moyens en administration centrale, à la simplification des procédures et à la modernisation des directions et des réseaux.

LISTE DES ADMINISTRATEURS

au 31/12/2019

Président :

BRICHET Serge MGEFI

Secrétaire Général :

QUERCIOLI Didier MGEN

Trésorière Générale :

COMBE Dominique MASFIP

Vice-présidents :

COHENCA Anne-Marie MNT

LAFOND Christophe MGEN

MOREAU Jean-René MNT

OLLIVIER-LANNUZEL David MCDEF

PROCOLAM Marie-Lucie UNS

Secrétaire Général Adjoint :

DOYEN Alain MNT

Trésorier Général Adjoint :

Administrateurs :

ALARCAN Bernard CNG-MG ▶ 06/2019

ALHERITIERE Marc MNT

AUDRY-ADARDOUR Valérie MGEFI

BABAULT Florence MGEN

BENOIT Paul MGAS ▶ 07/2019

BIENFAIT Corinne CNG-MG

BOUILLLOT Gilles MNM

BOUQUET Fabrice MGEN

CHAPUIS Jean-Pierre UNMFT

CROUCH-MUSSET Patrick CDC MUTUELLE

DAUBAGNAN Jean-Luc MGEFI

DOMINICI Louis MAEE

ENGELMANN Denis MNT ▶ 10/2019

GOUZOUGUEC Stéfan MGEN

GRANGIER Daniel MSPP

HUBERT Antoine UGM FP AG2R LM

LAMARRE Frédérique MGEN

LECAUDEY Marcel MCF

MAGUIN Daniel MAA ▶ 09/2019

MORINEAU Nadine MDD Atlas

MUSSEAU Isabelle MGEN

NOVELLI-LEMOINE Céline MNFCT

PITRE Mickaël MGEN

PONS Pascal MGEN

QUINIO Jean-Yves MGAS

RONDOT Isabelle MGEN

ROY Julie INSEE

SABOTIN Gabriel MGEN

SOUQUET Bertrand MGEN ▶ 04/2019

TURY Brigitte MGEFI

VERHAEGHE Régis MMJ

Effectifs "membres participants" des mutuelles MFP au 31 décembre 2019

MUTUELLES (Livre II) ET UNIONS (Livre I)

 6 454

 11 224

 12 809

 57 238

 269 323

 2 031 790

 72 313

 34 861

 467 954

 30 245

 30 827

 70 696

MUTUELLES (Livre III)

 162 213

 9 420

 164 832

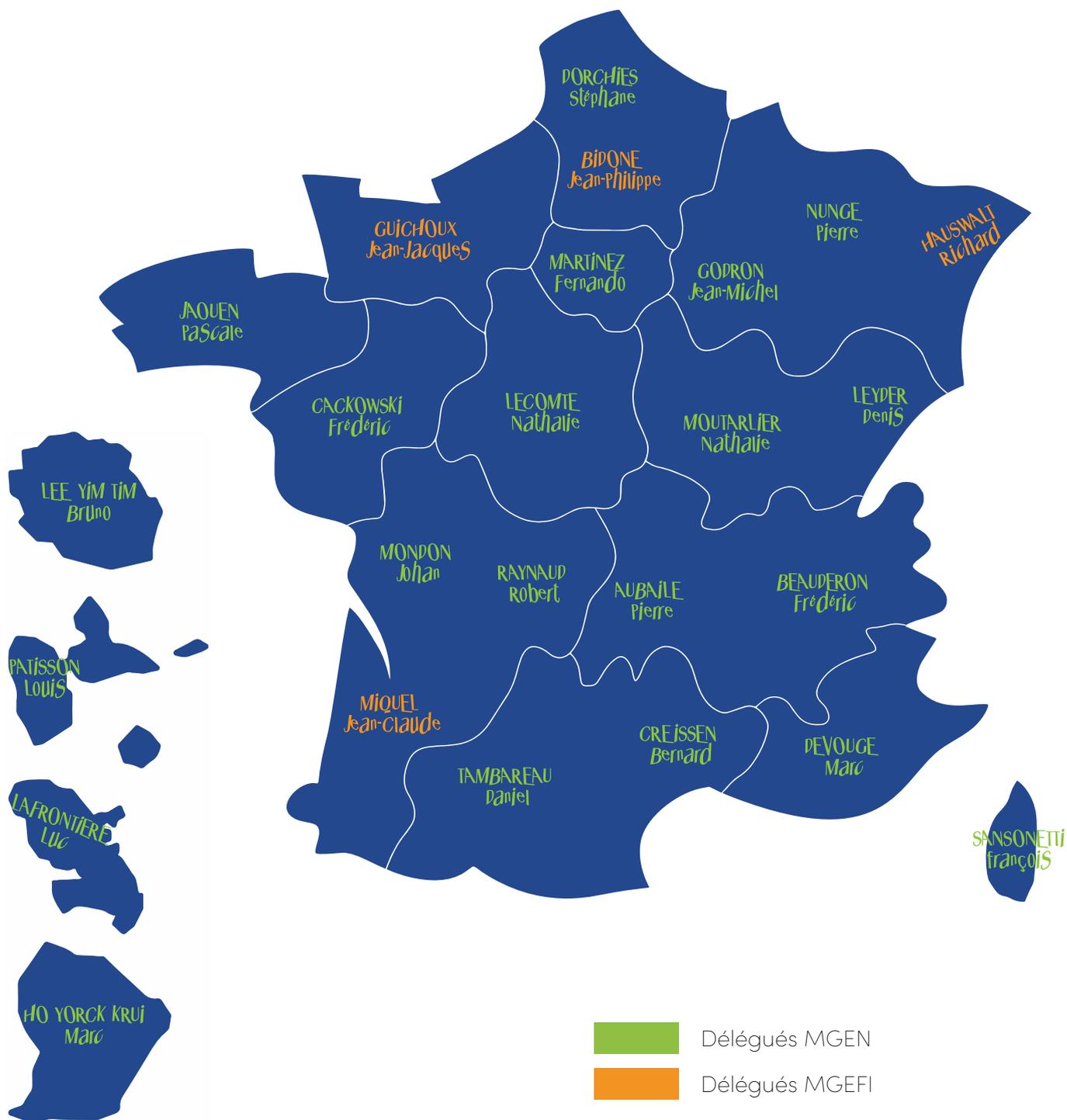
 225 501

 45 000

 38 789

LISTE DES DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX

au 31/12/2019





RAPPORT
D'ACTIVITÉ

Mutualité Fonction Publique
4 Avenue du recteur Poincaré 75016 Paris
www.mfp.fr